

SNES VERSAILLES INFOS

Sommaire :

1. mobiliser dans la durée
2. Urgences Langues vivantes
3. Suppressions massives d'emplois à Versailles
4. Grève Unitaire le Jeudi 8 Février

Mobiliser dans la durée , avant le 8 février , le 8 février et après

Le bureau national du Snes appelle à développer au niveau des établissements les actions de grève du zèle, de refus de toutes les tâches supplémentaires et des réunions inutiles. A chaque établissement son action, l'essentiel étant qu'elle soit adaptée à la situation de l'établissement et qu'elle suscite l'adhésion des personnels et le soutien des parents d'élèves. Le Snes donnera à ces actions une résonance nationale : site, communiqués de presse

Rentrée 2007

Nous n'avons pas encore les documents préparatoires concernant les Dhg par établissement. Les infos seront mises sur le site dès que nous en aurons connaissance

Au lycée Camille Saint-Saens de Deuil la Barre (95) les collègues ont décidé de refuser la dégradation du service public d'éducation, les projets de suppression d'heures statutaires, de bivalence, d'affectation sur plusieurs établissements...

Après consultation de l'ensemble des personnels(75% des collègues se sont exprimés)ils ont décidé à une très forte majorité de plusieurs actions :

- Report du bac blanc et des devoirs communs
- Pas de proposition de voyages pour l'année 2007-2008
- Pas de proposition de nouvelles sorties scolaires
- Aucune proposition d'action au projet d'établissement

Des actions similaires sont soit en cours , soit envisagées , sous divers formes , par exemple au lycée Kastler à Cergy , au Lycée Claudel de Palaiseau.

Faites nous parvenir toute information utile à ce sujet.

Précisions

Il faut distinguer

- entre les réunions et activités qui relèvent de nos obligations statutaires : conseils de classe, réunions de parents , bulletins de fin de trimestre... quel que soit le jugement que l'on peut porter à ce sujet , le fait de ne pas répondre à l'une de ces obligations peut être considéré comme service non fait et provoquer une retenue de traitement d'un trentième.
- Et les activités « non obligatoires » même si nous les assumons depuis longtemps , en le jugeant utiles à l'exercice de notre métier : le fait d'organiser un voyage , de mettre en place une épreuve commune ou un bac blanc , de faire des propositions pour le projet d'établissement relève d'un consensus au niveau de l'établissement , pas de textes réglementaires. Les collègues qui consentent depuis des années un travail supplémentaire gratuit pour mettre en place tout cela , parce qu'ils le jugent utile, peuvent très bien changer d'avis, au moins provisoirement , au regard des agressions de Monsieur de Robien et tant que ces agressions sont confirmées.

Il reste que l'on ne se lance pas dans ce type d'actions sans assurer ses arrières pour que les collègues ne soient pas exposés à des pressions:

Il faut débattre avec l'ensemble des collègues et leur permettre de s'exprimer en pour ou contre : au lycée de Deuil , 75% des collègues se sont prononcés au terme d'une consultation écrite de deux semaines et demi , les deux tiers des collègues qui se sont exprimés ont approuvé le « report » (terme plus neutre préféré à celui de « boycott » ou de « grève », même si sur le fond c'est évidemment la même chose)du bac blanc , sur les autres questions (voyages en 2007, projet d'établissement) la majorité est beaucoup plus large.

Il importe aussi qu'une fois les décisions prises , elles soient annoncées, justifiées et expliquées aux parents et aux élèves.

Justifiées au regard ce que les mesures de Robien signifient à terme pour la qualité de l'enseignement : la bivalence, les recrutements à venir , le niveau de nos salaires (voir enquêtes récentes à ce sujet)

Expliquées : c'est toujours une forme de protestation et de lutte, cela ne signifie pas que par exemple la préparation du bac n'est plus assurée. Il convient de désamorcer d'emblée un certain nombre d'angoisses qui sinon fourniraient à certains un terrain aisé de campagne contre nous. Il convient aussi que les collègues , dans leur grande majorité perçoivent bien que l'effort de justification et d'explication est indispensable à l'efficacité de la mobilisation qu'ils engagent.

Urgences Langues vivantes : actions pour les épreuves orales au bac STG session 2007

Alertées par de nombreux professeurs de LV et des sections syndicales d'établissement, les 3 sections académiques du SNES de la Région parisienne ont décidé d'intervenir auprès de leur Recteur respectif et par un courrier commun auprès du SIEC afin de faire modifier les conditions, inacceptables, imposées par l' « appel à documents » émanant du SIEC.

Pour une épreuve nouvelle, sans annales « zéro », sans réunion avec les IPR pour nombre de collègues encore, il est demandé à tous les professeurs de LV enseignant en Première et/ou Terminale STG de proposer 10 documents pour composer une banque de données préparant les épreuves d'expression orale. Tout cela à envoyer sur disquette ou CD en dix jours !!!

Le SNES est attaché à ce que les enseignants restent concepteurs des sujets du baccalauréat, et est favorable à l'existence d'une banque de données. C'est pourquoi il dénonce une improvisation nuisible à la qualité de l'examen, et insupportable pour les enseignants. Le SNES national, qui est intervenu auprès de l'Inspection générale et du Ministère, a d'ailleurs souligné que les « commandes » ont été passées dans d'autres conditions et depuis longtemps dans d'autres académies.

Le SNES demande aux Recteurs et au SIEC que :

- les délais soient allongés (ce qui semble être en cours...)
- le nombre de propositions de documents à transmettre ne soit pas imposé
- les enseignants qui ne sont pas en mesure de répondre à la demande dans ces conditions puissent le faire savoir sans conséquence.
- toutes les langues présentes en STG puissent bénéficier d'une banque de données.
- la fourniture des supports et la transmission des documents soient prises en charge par l'Administration, ainsi que tous les problèmes et coûts afférents aux sources et aux droits d'auteur que semblent ignorer le Ministère, l'Inspection générale et le SIEC.

Par ailleurs le SNES rappelle qu'il est opposé, comme l'est une partie importante des collègues, à l'évaluation de cette épreuve orale du baccalauréat par les enseignants de l'établissement des élèves, et exigera que l'Administration organise l'épreuve et la venue d'examineurs extérieurs, rémunérés. Pour appuyer nos demandes, signez et faites signer la pétition en ligne sur le site du SNES national :

<http://www.snes.edu/petitions/?petition=21> .

(ou rubrique « pétitions » sur la page d'accueil)

Un appel plus général sur la situation des LV et les conséquences pour d'autres disciplines est disponible (page d'accueil du SNES ou

<http://www.snes.edu/clet/spip.php?article1677>

La section académique du SNES de Versailles a demandé audience en urgence au Recteur et aux IPR de langues vivantes. Nous vous tiendrons informés : consultez notre site :

www.versailles.snes.edu